# Commission de suivi de site (CSS) Hypred — Vaas

# 8 OCTOBRE 2020

# Projet de procès-verbal

<u>Étaient présents: Non communicable au public – Consultable selon des modalités adaptées et contrôlées</u>
Collège « administrations de l'État » :
, Sous-Préfet de La Flèche
, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire (DREAL)
, DREAL
, (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial de l'arrondissement de la Flèche (DCPPAT)
, Direction départementale des territoires (DDT)
Collège collectivités territoriales :
, Adjoint au Maire de Vaas
, Maire de Vaas
, Maire de Coulongé
Collège riverains/associations :
, Riverain
Riverain
, Sarthe Nature Environnement

Collège exploitants :

- , Directeur du site d'Hypred
- , Responsable de la performance industrielle et de la sécurité d'Hypred
  - , Responsable QHSE d'Hypred
  - , Responsable d'exploitation d'Hypred
    - , Responsable Recherche & Développement d'Hypred

## ORDRE DU JOUR

#### Partie communicable au public et publiable sur internet

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2019
- II. Désignation des membres du bureau
- III. Présentation du bilan annuel de l'exploitant et des actions programmées
- IV. Présentation des actions des services de l'Etat
- V. Questions diverses

#### Étaient présents :

- des représentants du collège des administrations de l'État : Le Sous préfet de la Flèche, et un représentant des services préfectoraux de l'arrondissement de la Flèche (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial -DCPPAT), de la direction départementale des territoires (DDT), de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Pays de la Loire,
- des représentants du collège des collectivités territoriales : maire de VAAS et adjoint, maire de Coulongé ;
- des représentants du collège des riverains et association (Sarthe Nature Environnement) ;
- des représentants du collège « exploitant » : directeur du site, responsable qualité hygiène, sécurité, environnement (QHSE), responsable recherche et développement et responsable de la performance industrielle et de la sécurité d'Hypred ;
- le représentant du collège « salariés » : responsable exploitation.,

## Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2019

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### II. Désignation des membres du bureau

La représentante de la direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial de l'arrondissement de la Flèche (DCPPAT) explique que la Commission de suivi du site (CSS) a été renouvelée à la suite d'un arrêté préfectoral du 4 septembre 2020. Il convient aujourd'hui de procéder à la désignation du bureau.

Monsieur le Préfet ou son représentant est désigné pour le collège « Administration de l'Etat ».

Madame le Maire de Vaas est désignée pour le collège « Elus ».

Le représentant de Sarthe Nature Environnement et deux riverains sont désignés pour le collège « Riverains ».

Le Directeur du site d'Hypred est désigné pour le collège « Exploitant ».

Le responsable d'exploitation d'Hypred est désigné pour le collège « Salariés ».

Le représentant du SDIS est désigné pour le collège « Personnes qualifiées ».

#### III. Présentation du bilan annuel de l'exploitant et des actions programmées

Le Directeur de site rappelle que le site de Vaas existe depuis 1973. Il accueille 50 personnes. Le groupe compte aujourd'hui 18 sites industriels dans le monde, regroupant 1 500 personnes, et produit environ 240 000 tonnes par an. Kersia représente aujourd'hui 60 % des parts de marché en France. La France, d'ailleurs, compte pour 25 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Kersia propose des solutions pour améliorer les process alimentaires et agricoles, avec deux cœurs de métier :

- Le food :
- La ferme.

Le site de Vaas fabrique ainsi des produits d'hygiène et de désinfection à destination de l'élevage et de l'industrie agroalimentaire. Le procédé de fabrication est le suivant :

- Réception des matières premières ;
- Fabrication de mélanges ;
- Conditionnement des produits finis ;

Stockage sur site et expédition.

Des activités supports assistent cette production :

- QSE et Contrôle Qualité ;
- Recherche & Développement ;
- Affaires réglementaires ;
- Forces commerciales :
- Administration des ventes et Logistique ;
- Gestion des stocks ;
- Direction Supply Chain ;
- Informatique.

Le Directeur du site en vient ensuite au bilan d'activité 2019. En France, le volume de production s'élève à 78 000 tonnes, et 84 000 tonnes expédiées. A Vaas, ces volumes atteignent respectivement 23 000 tonnes et 26 000 tonnes. Ces volumes apparaissent stables ces dernières années.

Concernant la consommation d'eau, celle-ci demeure également stable, autour de 16 500 mètres cubes par an. L'autorisation porte sur 26 000 mètres cubes au maximum. L'an prochain, il est envisagé de récupérer des eaux pour nettoyer les cuves, et ainsi réduire quelque peu cette consommation.

Par ailleurs, les eaux industrielles sont récupérées et retraitées par une société spécialisée pour le traitement des déchets

S'agissant de la consommation énergétique, la même stabilité est observée, autour de 540 000 kilowattheures par an et d'environ 23 kilowattheures par tonne.

Le Directeur de site rappelle ensuite que le site de Vaas est classé Seveso seuil Haut, du fait de stockage de produits classés dangereux pour l'environnement, à base de javel principalement. Deux risques principaux ont alors été identifiés dans l'étude de dangers :

- Incendie du bâtiment industriel, sans risque de propagation à l'extérieur du site;
- Formation d'un nuage toxique .

Le premier risque est pris en compte par le Plan d'opération interne (POI), le second par le Plan particulier d'intervention (PPI).

En 2019, ont été réalisés :

- 2 exercices d'évacuation :
- Un exercice de levée de doute hors heures de travail;
- Un exercice POI.

Par ailleurs, concernant les formations sécurité et la prévention des risques, plus de 220 heures de formation ont été réalisées en lien avec la sécurité et la santé au travail, aussi bien en interne qu'en externe.

Ensuite, un audit interne a été réalisé en 2019, et a démontré l'existence de 5 points forts pour le site de Vaas, ainsi qu'un écart, 6 points sensibles et 8 axes d'amélioration.

Le représentant de Sarthe Nature Environnement demande si des pompiers spécialisés aux risques chimiques sont à proximité.

Le représentant du SDIS explique que ces spécialistes se trouvent principalement au Mans. Des unités plus légères se trouvent également à La Ferté-Bernard et à Sablé-sur-Sarthe.

Le représentant de Sarthe Nature Environnement s'interroge sur la possibilité d'embaucher un pompier volontaire spécialiste des risques chimiques au sein du site.

La responsable industrielle d'Hypred explique que ce profil spécifique ne figure pas dans les objectifs d'embauche sur le site.

Le représentant de Sarthe Nature Environnement indique que l'embauche d'un pompier volontaire peut favoriser le partage et la circulation des connaissances. Il souligne qu'il est important, aujourd'hui, d'encourager l'embauche de pompiers volontaires.

Le Directeur du site souligne que le site connaît une certaine stabilité de ses effectifs, avec peu de recrutements. Pour autant, le site continue de travailler avec les services sur ces risques chimiques.

Il présente ensuite la gestion des mesures organisationnelles de dépotage. Les camions-citernes de javel interviennent le matin et les camions de produits acides l'après-midi. Pour autant, certaines dérogations peuvent parfois être accordées, en respectant certaines mesures de sécurité. En 2019, 32 dérogations horaires ont ainsi été comptabilisées.

Le représentant de Sarthe Nature Environnement évoque des problèmes de stationnement autour du site. Il demande si le site gère également la logistique des camions.

Le Directeur du site explique qu'Hypred convient de rendez-vous avec les transporteurs.

Des riverains indiquent que certains transporteurs passent parfois la nuit aux alentours du site. Pourtant, un terrain appartenant à la commune se trouve à proximité du site. Il pourrait être envisagé d'en faire un parking.

Le représentant de Sarthe Nature Environnement souligne que la Mairie pourrait prendre un arrêté pour interdire le stationnement des transporteurs sur la route menant au site.

La responsable de la performance industrielle du site confirme que seul un arrêté municipal pourrait sanctionner ces stationnements.

Le Directeur de site indique qu'en interne, le service logistique oriente les transporteurs vers le parking de Loirécoparc.

Il présente ensuite les incidents et accidents survenus en 2019.

Pour ce qui est des investissements, près de 100 000 euros sont dédiés chaque année à la prévention des risques, soit environ 50 % des investissements totaux. Les actions 2019 ont portées sur :

- La protection de l'environnement ;
- La sécurisation du dépotage des camions-citernes ;
- Des maintenances préventives ;
- Les infrastructures.

En guise de conclusion, le Directeur du site évoque des axes d'amélioration notables en externe, notamment le nettoyage de la voie SNCF prévu en novembre cette année. Or, le fossé à proximité du site est rempli d'herbes hautes, ce qui s'avère dangereux notamment en période estivale.

Par ailleurs, le réseau téléphonique se révèle très faible sur le site, et se dégrade ces derniers temps, ce qui s'avère incompatible avec une bonne communication en cas de nécessité.

Le responsable d'exploitation du site ajoute que certaines personnes habitant à Vaas ne peuvent plus effectuer d'astreintes, car elles ne reçoivent pas les alarmes.

Monsieur le sous-préfet explique qu'il a bien pris note de trois points soulignés lors de la présentation :

- Les problèmes liés à la téléphonie. L'opérateur Orange sera contacté.
- Les problèmes d'entretien le long de la voie SNCF. RFF sera également sollicité sur ce sujet.
- Le stationnement des camions à proximité du site. Le commandant de gendarmerie en sera avisé afin de procéder à des contrôles.

#### IV. Présentation des actions des services de l'Etat

La représentante de la DREAL explique que différentes actions ont été menées en 2020, au niveau national, suite à l'accident de Lubrizol, notamment à propos des récipients mobiles sur les sites, contenant des liquides inflammables.

De même, l'inspection a porté sur le contrôle d'établissements autour des sites Seveso dans un rayon de 100 mètres.

Par ailleurs, du fait de la crise sanitaire, les contrôles ont été maintenus, mais à distance.

Dans ce contexte, une inspection à distance a été menée auprès du site d'Hypred le 16 avril 2020. Ont été abordés :

- L'état des stocks ;
- La nature des produits ;
- La répartition de ces produits.

Une remarque a été formulée sur le caractère exhaustif de l'ensemble des stocks, y compris ceux qui ne dépendent pas du régime des installations classées. De plus, il a été demandé de vérifier la disponibilité de ces informations, quelles que soient les circonstances. L'exploitant a fourni des réponses sur ces points au cours du mois de mai 2020.

Ensuite, une inspection sur site a été menée sur site en mai 2020 afin de vérifier que les écarts constatés en 2019 avaient bien été suivis d'actions correctives. La visite s'est également concentrée sur les pertes d'utilité électrique. De nouveaux constats ont alors été dressés, notamment à propos de la mise à jour de la liste des équipements sous pression. Il a également été demandé de prévoir des zones de stockage afin d'éviter les effets dominos.

Certaines observations ont par ailleurs été formulées en cas de perte d'alimentation électrique.

L'exploitant a fourni des éléments de réponse quant à ces constats.

Concernant le suivi administratif du site, un arrêté complémentaire a été publié en janvier 2020, afin d'acter la révision quinquennale de l'étude de janvier.

Enfin, un porter à connaissance a été déposé auprès de l'inspection des installations classées, pour modifier les rubriques soumises à déclaration.

### V. Questions diverses

Le représentant de Sarthe Nature Environnement demande comment sont gérés les rejets accidentels d'eaux.

La représentante de la DREAL explique qu'un bassin de rétention existe sur le site.

Un riverain s'interroge ensuite sur la sirène interne qui se déclenche parfois en journée.

Le Directeur de site explique que certaines alarmes se déclenchent parfois en présence de vapeurs d'eau chaude.

Un riverain propose ensuite de procéder à un exercice avec le SDIS quant aux rejets de gaz polluants. Des rejets étaient en effet intervenus il y a quelques années.

Monsieur le sous-préfet prend note de cette proposition.

La séance est levée à 15 heures 20.